

**COMMUNE DE SARDENT****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération n°2023/45**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

**Étaient présents** : MMES Joëlle FAUCONNET, Patricia ANGELINI, Angélique THELIOL, Fanny CADILLON- LAPORTE, Christelle BAUMET, Sandra TERRACOL, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, DUGUET Pierre, David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Jérôme CANDORET, Pascal LESOUPLE

**Était absent et excusé** : M Régis GUYONNET

**Secrétaire de séance** : Mme Christelle BAUMET

**Objet : Révision du montant du loyer d'un logement communal T3 au 26 rue du Docteur Jamot**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, le locataire du logement communal T3 situé au n°26 rue du Docteur Jamot a donné son préavis de ce fait le logement est vacant depuis le 16 septembre 2023. Monsieur le Maire propose de réévaluer le montant du loyer en fonction du marché actuel, le loyer à ce jour est de 297,85€. Monsieur le Maire propose de relouer ce logement T3 d'une superficie de 67,90m<sup>2</sup> à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour un loyer d'un montant de 350,00€ mensuel, charges non comprises. Un dépôt de garantie de 350,00€ sera demandé aux locataires lors de l'état des lieux d'entrée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,**

- Décide de réévaluer le loyer du logement T3 au 26 rue du Docteur Jamot à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour un montant de 350,00€ mensuel charges non comprises,
- Demande un dépôt de garantie de 350,00€ lors de l'état des lieux d'entrée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 21/09/2023

Publié, le 27/09/2023

Transmis, le 27/09/2023

Certifié exécutoire

Le Maire, Thierry GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

